

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 29 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Maire,

PRESENTS : Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Madame BRICHET Sylvie, Madame GAZANGELLE-DURAND Martine, Monsieur SAINT Alain, Madame GORSE Brigitte, Monsieur DURAND Patrick, Monsieur ZEITOUN Nicolas, Madame MEURANT Myriam, Madame MARIE Valérie

ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE : Monsieur TOURNAY Patrick pouvoir à M. BRICHET

ABSENTES EXCUSEES : Madame FOURREY Marie-Françoise, Madame SATABIN Jacqueline

Monsieur SAINT est désigné secrétaire de séance

Après appel, le quorum étant atteint la séance peut débuter.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 27 JUIN 2024

L'ensemble des conseillers municipaux ayant été destinataire du compte-rendu du 27 juin, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points et demande si des modifications ou ajouts semblent nécessaires.

Aucune remarque n'étant faite, il propose de passer à leur approbation.

Le conseil par

10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Approuve le compte rendu de la séance du conseil du 27 juin 2024

1° bis) MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL (RAJOUT DE DEUX POINTS N° 5 ET 6)

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de deux points supplémentaires à savoir :

Point n° 5 Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.) : Avis sur l'adhésion de nouvelles communes : Le courrier sollicitant cette demande d'avis est arrivé ce matin en mairie.

Point n° 6 : Attribution de subventions à diverses associations : Un point général a été fait par le service comptabilité et a permis de ressortir diverses demandes qui n'avaient pas été traitées lors des conseils précédents.

Après vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications d'ordre du jour.

2°) « AMELIORATION THERMIQUE ET CONFORT D'ETE DE L'ECOLE »
APPROBATION DU CHIFFRAGE ET AUTORISATION DE SOLLICITATION DE
SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE DE FRANCE

Le Maire expose :

■ Description du projet

Le dérèglement climatique est une réalité qui se traduit par des périodes plus précoces et plus longues de chaleur et des variations météorologiques plus prononcées. L'enjeu des collectivités face au réchauffement climatique, est d'agir sur la performance énergétique de leurs bâtiments publics afin de les rendre moins énergivores, moins émetteurs de gaz à effet et leur apporter un confort thermique adapté aux fortes températures d'été.

L'action de la commune se portera sur le bâtiment scolaire qui connaît, depuis quelques années, un inconfort très important en hiver comme en été. Les classes de maternelles exposées nord ont froid l'hiver et les classes primaires exposées sud, et notamment le premier étage, ont très chaud à partir de fin mai. La verrière, présente à l'étage, et la façade du bâtiment fortement vitrée rendent cet espace en vraie fournaise.

L'établissement étant soumis au décret tertiaire, car dépassant 1000m², la commune se doit de garantir, par les futurs travaux, un gain énergétique minimum de 40%.

De ce constat, il est important d'agir sur plusieurs axes qui permettront d'atteindre l'ensemble de ces objectifs.

Axe intérieur :

Isolation des plafonds par laine de verre. Matériau en conformité avec la réglementation de sécurité incendie dans les ERP5. Demi-heure coupe-feu obligatoire pour l'évacuation des locaux.

Changement des ouvrants côté sud par des menuiseries performantes et vitrages traités pour limiter les apports solaires

Changement de la verrière avec installation de volets roulants

Adaptation de l'éclairage LED avec détecteurs

Gestion intermittence du chauffage à la suite de l'installation de la nouvelle chaudière à condensation gaz

Régulation terminale du plancher chauffant

Ventilation naturelle et mécanique dans les classes aidée par l'installation d'une Centrale de Traitement de l'Air.

Axe extérieur :

Pose d'éléments formant brise soleil sur façade sud et retour est et ouest

Stores thermiques devant menuiseries côté sud

Revégétalisation d'une partie du parvis : plantations d'arbres et espaces verts

Pour le financement de ces travaux, nous ferons appel à la subvention de la Région Île de France en complément du Fonds vert.

Amélioration thermique et confort d'été de l'école

Financeurs	Aides sollicitées	Actions	Assiette éligible	Taux d'intervention	Subventions
ETAT	Fonds vert <i>base HT</i>	Autres dépenses	111 900,00	51%	396 729,00
		Travaux (bâtiment + extérieurs)	666 000,00	51%	
REGION	Rénovation énergétique des bâtiments publics <i>base HT</i>	Autres dépenses	111 900,00	0%	147 522,00
		Travaux sur bâtiment	654 200,00	22,55%	
		travaux extérieurs (révégétalisation)	11 800,00	0%	
Sous-total Subventions Publiques					544 251,00
Fonds propres	<i>base HT</i>	Etudes et travaux	777 900,00	30,036%	233 649,00
sous-total Autofinancement					233 649,00
			TOTAL HT	100%	777 900,00

Participation de la commune à hauteur minimale de 30% des dépenses HT

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Article 1 - De valider le chiffrage du projet « Amélioration thermique et confort d'été de l'école » pour un montant total de 777 900 € HT soit 932 400€ TTC.

Article 2 - D'autoriser le Maire à solliciter l'obtention de la subvention au titre du dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics » sur la base d'une assiette de 654 200€ HT auprès de la Région Île de France susceptible de pouvoir octroyer un financement pour ce type d'opération.

Article 3 - De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.

Article 4 - D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Article 5- D'attester que l'opération n'a pas connu de commencement avant l'autorisation des financeurs

3°) MINORATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE SUR L'ANNEE 2023
POUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.) DE L'ASSOCIATION
« LE CLAN » SUR L'AERODROME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contexte de ce dossier.

Pour des raisons de vétusté et de difficultés d'entretien, la piste en herbe qui se situait à l'extrémité nord du site de l'aérodrome a été définitivement abandonnée il y a quelques années et une nouvelle piste située plus au cœur du site devait être réalisée en remplacement.

Malheureusement, l'interruption liée à la pandémie du COVID 19 est venue chambouler le calendrier puis ensuite les discussions afférentes à la nécessité de réviser le Plan de Servitudes de l'Aérodrome dans le cadre de l'émergence du projet de parc photovoltaïque développé par EDF renouvelables sont venues également percuter ce dossier.

De ce fait, et après plusieurs emplacements successifs envisagés, la définition définitive des caractéristiques et de l'emplacement de cette future piste vient tout juste d'être actée.

Durant tout ce laps de temps, l'activité des associations et aéroclubs basés sur l'aérodrome a déjà été, comme le reste de l'activité française, grandement perturbée par les différents épisodes de confinement.

Dans ce contexte, l'association du « Club de Loisirs Aéronautiques Nangisséens » (le « CLAN ») a particulièrement souffert car son activité étant notamment tournée autour de la formation de nouveaux pilotes, l'utilisation de la piste en herbe était assez régulière dans le processus de cette formation afin de familiariser et rassurer les pilotes peu expérimentés sur les phases de décollage et d'atterrissage avant d'utiliser la piste en dur.

Le dirigeant du CLAN a donc pris contact avec la commune pour exposer lesdites difficultés et savoir si cette dernière pouvait en tenir compte dans la fixation du montant de sa redevance annuelle au titre de l'A.O.T. dont elle dispose ; AOT dont le dernier montant pour l'année 2023 est de 3.039 €.

Il est donc aujourd'hui proposé de minorer cette redevance pour 2023 en la ramenant à 1.5000 €.

Après cet exposé le conseil municipal par

10 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE :

- De ramener le montant de la redevance 2023 de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du club « le CLAN » à 1.500 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout actes et documents permettant la concrétisation de cette délibération

4°) DEMANDE AUPRES DE LA COMMUNE DE NANGIS POUR REVERSEMENT DU MONTANT D'UNE LOCATION DE LEUR SALLE SUITE A L'UTILISATION DE NOTRE SALLE POLYVALENTE PAR UN ADMINISTRE NANGISSIEN LE 07 JUILLET 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contexte de ce dossier.

Lors de l'annonce surprise du Président de la République de la dissolution de l'Assemblée Nationale et de la tenue d'un scrutin législatif les 30 juin et 07 juillet, la commune de Nangis a pris contact avec nous afin de savoir si nous disposerions de notre salle polyvalente le dimanche 07 juillet afin d'accueillir l'un de leurs administrés qui avait de longue date loué l'une de leur salle pour fêter son mariage ; salle qui devenait indisponible puisqu'elle abrite l'un des bureaux de vote nangissien.

Notre salle polyvalente étant effectivement disponible, nous avons fait droit à cette requête.

L'administré n'étant en aucune façon responsable de ce désagrément de dernière minute, il a été décidé avec la commune de Nangis de ne rien faire payer à cette personne et que la commune nous reverserait le montant de la location initiale de la salle Nangissienne à savoir 583 €.

Après cet exposé le conseil municipal par

10 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE :

- De charger Monsieur le Maire et les services administratifs de solliciter auprès de la commune de Nangis le reversement d'une somme de 583 € correspondant à la location initiale d'une salle nangissienne par une de leur administré qui finalement à utiliser notre salle polyvalente en lieu et place.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout actes et documents permettant la concrétisation de cette délibération

5°) SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (S.D.E.S.M.) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION DE DIVERSES COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ont sollicité leur adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (S.D.E.S.M.) et que le comité syndical de ce dernier les a acceptées lors de sa séance du 19 juin 2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du S.D.E.S.M. doivent à leur tour délibérer sur ces demandes d'adhésion afin de délivrer leur accord ou leur opposition dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer favorablement sur ces adhésions

Après cet exposé, le Conseil Municipal par

10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- D'accepter l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (S.D.E.S.M.).

D'autoriser le Président du S.D.E.S.M. à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, les adhésions précitées

6°) SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer des subventions à diverses associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE

- D'approuver l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Secours populaire : 700 €

Croix Rouge : 700 €

Rivage autonomie : 500 €

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée, lundi 02 septembre de Madame Emmanuelle TONNELIER appelée à remplacer Monsieur THIPHAINÉ sur le poste de Secrétaire Général fin mars à l'occasion de son départ en retraite. La commune a en effet souhaité réaliser une longue période de doublon afin que Madame TONNELIER puisse sereinement réaliser diverses formations nécessaires à la prise de ses futures fonctions et puisse également bénéficier de l'expérience de son prédécesseur.

A l'occasion de ce mouvement de poste, une redéfinition des fonctions respectives du secrétariat général et de celui de la responsable Comptabilité -Ressources humaines a

également été effectuée. Cette réorganisation étant d'autant plus opportune du fait de la récente promotion interne de Madame MOUSNIER au cadre d'emploi d'attaché Territorial qui sera mise en œuvre au 01^{er} avril prochain.

Monsieur le Maire informe le conseil de la prochaine réouverture du restaurant « Le Pélican » installé sur l'aérodrome et qui à cette occasion change de gérance. Il propose que la mairie accompagne cette réouverture en mettant en place une publicité sur les canaux habituels de communication municipale (site internet, panneau pocket, groupe facebook).

Enfin, Monsieur le Maire a la tristesse d'annoncer le récent décès accidentel du chef pilote de l'aéroclub « Albert Moreau » suite à un accident aéronautique.

SYNDICATS ET COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Madame FOURREY, en sa qualité de représentante de la commune à la commission communautaire « Santé-Prévention », a transmis à l'ensemble des conseillers les documents évoqués lors de la dernière réunion de juillet concernant le projet d'implantation de la maison médicale de MORMANT.

Monsieur DURAND, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.) informe le conseil d'un prochain webinaire organisé par l'Agence de l'Eau « Seine-Normandie » le 04 octobre afin d'exposer la prochaine réforme des redevances. Cette réforme devant avoir un impact non négligeable sur l'évolution du tarif du m³, il serait judicieux que la commune participe à cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé le maire clos la séance à 18h50.

